MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

Cet-ce le même

N° I6 — I3 Mai 1955

A V E R T I S S E M E N T

Zones V - VI

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies du début du mois et les températures assez élevées qui sont enregistrées par les divers observatoires de la région, font présumer la création de foyers primaires qu'il convient de neutraliser.

Effectuer ensuite une pulvérisation cuprique (à laquelle on pourra adjoindre un soufre mouillable, ou un soufre micronisé, ou un soufre dispersé, de façon à réaliser en une seule opération la lutte contre le Mildiou et la lutte contre l'Oïdium).

I N F O R M A T I O N S

Zones V - VI

OIDIUM DE LA VIGNE

Nous conseillons de réaliser un traitement sur les cépages sensibles.

Ce premier soufrage (poudrage ou pulvérisation) , s'il est minutieusement effectué, enrayera le développement de la maladie.

ERINOSE

Cet acarien nous a été signalé l'an dernier par certains viticulteurs aveyronnais. Le traitement soufré destiné à combattre l'oïdium est efficace contre ce parasite.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R.BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

- Mai 1955-

CONCOURS POUR LA DETECTION DES ATTAQUES PRIMAIRES DU MILDIOU DE LA POMME DE TERRE EN 1955

Dans le but de faciliter l'étude du développement du Mildiou dans les départements de l'Aveyron et de la Lozère, la Station d'Avertissements Agricoles de MONTPELLIER organise en 1955 un concours en vue de rechercher les premières taches de Mildiou dans les cultures de pommes de terre.

Ce concours est ouvert à tous les cultivateurs, ouvriers agricoles, et élèves des écoles rurales, qui voudront bien se conformer au règlement ci-après.

- REGLEMENT DU CONCOURS -

1°/ Le concours concerne les deux départements de l'Aveyron et de la Lozère.

2°/ Dans chacun de ces départements est ouvert un concours particulier doté de trois prix, à savoir : un prix de 1.500 (mille cinq cents) francs, à la première parsonne qui aura trouvé une tache de Mildiou, deux prix de 1.000 (mille) francs aux deux suivantes.

3°/ Toute personne participant au concours devra prélever la feuille, ou partie de feuille ou de tige, portant la tache imputée à une attaque de Mildiou et l'envoyer aux fins de vérification, sous enveloppe en franchise postale, à l'adresse suivante :

M. le Ministre de l'Agriculture - Station d'Avertissements Agricoles de Montpellier - 16 rue de la République - MONTPELLIER

Seuls seront retenus les envois dont les taches auront été reconnues comme effectivement provoquées par le champignon du Mildiou.

4°/ L'envoi de la feuille ou de la tige mildiousée devra être accompagné d'une fiche de renseignements, modèle figuré au verso.

5°/ La durée du concours est limitée dans chacun des départements, aux 15 jours suivant la date de détection de la première tache de mildiou dans l'une quelconque des régions du département.

NOTA - Les personnes désireuses de recevoir d'autres notices relatives au présent concours peuvent les réclamer soit à l'Inspecteur de la Protection des Végétaux à Montpellier, soit aux directions des Services Agricoles à Rodez et à Mende.

P. 188

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS -

a) NOM et prénoms : . . . .

b) Qualité : (1) cultivateur, ouvrier agricole, élève - âge . . . . . ans

c) Adresse complète : . . . .

. . . .

d) Commune où est située la culture : . . . .

lieu - dit : . . . .

e) Variété sur laquelle ont été observées les premières taches : . . . .

f) Hauteur des fanes : . . . .

g) Situation des premières taches : (1) feuilles basses - feuilles du milieu - feuilles du sommet - sur la tige -

h) Intensité de l'attaque au moment de la découverte des premières taches : (1) Taches très rares - rares - une tache pour plusieurs pieds - une tache par pied, plusieurs taches par pied, ...

i) Situation de la parcelle : (1) plaine, cuvette,

coteau exposé au . . . . :

j) A quelle année remonte la culture de pommes de terre immédiatement antérieure à celle de cette année sur la même parcelle : . . . .

k) Date de la découverte : . . . .

signature :

(1) Rayer les mentions inutiles.